



DOCUMENTS A ENVOYER

Délai limite de réception du dossier : 10 jours avant l'entrée en formation

DOSSIER D'INSCRIPTION à envoyer par mail et/ou par courrier AU PLUS TÔT

- Par MAIL impérativement au format PDF : **PRÉ-INSCRIPTION** - formationcontinue@fntiformation.fr

Réserver votre place dès à présent en adressant **vos documents** avec **copie chèque** envoyé par courrier postal ou **justificatif bancaire virement**.

- Par voie postale : **FNTI FORMATION - Formation continue - 141 RUE BARABAN - 69003 LYON**
 - Dossier inscription, si celui-ci n'a pas été adressé par mail.
 - **CHÈQUE** de règlement ou de CAUTION à envoyer à **FNTI FORMATION - 141 rue Baraban-69003 LYON**

⚠ Préciser au dos du chèque ou dans l'ordre de virement :

Nom, prénom stagiaire, Type de formation- (FC⁽¹⁾ ou FM⁽²⁾) et numéro département de formation Exemple : BORDIER Rose Marie – FC 69

⁽¹⁾ FC : Formation continue ⁽²⁾ FM : Formation à la mobilité

Afin de valider votre inscription, envoyer les documents et justificatifs impérativement au FORMAT PDF

Documents à compléter directement sur PDF remplissable ou imprimer et écrire en MAJUSCULES lisibles à l'encre NOIRE.

Tout dossier « incomplet » ou non renseigné correctement ne pourra être traité et amène le refus si une prise en charge est demandée.

- FICHE D'INSCRIPTION (jointe)

- Copie CARTE PROFESSIONNELLE à jour - recto/verso

- Copie DERNIÈRE ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION CONTINUE

Ou la copie du relevé de note admission délivré par la CMA (Examen CCPCT), pour les personnes ayant suivi la formation Initiale de conducteur de taxi, il y a moins de 5 ans.

- CHÈQUE de règlement ou de CAUTION⁽³⁾ de **300 €** à l'ordre de **FNTI FORMATION**

Quels que soient le type de formation (FC/FM), votre statut et la demande de prise en charge en cours.

⁽³⁾ Chèque de caution de 300 € détruit dès paiement formation par l'organisme financeur.

ou

- Règlement par VIREMENT bancaire 300 € (RIB ci-dessous) : Envoyer par mail le justificatif bancaire du règlement effectué.

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

BNP PARIBAS - Formation des taxis indépendants - 141 rue Baraban - 69003 LYON

IBAN **FR76 3000 4017 4000 0100 2136 244**

BIC **BNPA FR PP XXX**

RIB	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
	30004	01740	00010021362	44	BNPPARB LYON ROUGET ISLE (01740)

La caution par virement bancaire est impossible.

Si demande financement, ajouter ces documents selon l'organisme sollicité

OPCO MOBILITE/POLE EMPLOI ou autre organisme

- ACCORD DE PRISE EN CHARGE** - Au plus tard 7 jours avant l'entrée en formation

FAFCEA

- FORMULAIRE FAFCEA (joint)**

Imprimer la première page (le format doit être identique au document d'origine), tampon et signature en bas de page, remplir les parties : Stagiaire, Entreprise, Attestation.

- ATTESTATION CFP 2022 - URSSAF "Attestation de versement-Chef d'entreprise-contribution au FAF"**

Joindre strictement ce document justifiant le versement de la contribution à la formation professionnelle due au titre de votre activité 2022 ou de l'année en cours. Être à jour de ses cotisations au 31/12/2022 - Téléchargeable sur leur site.

- RNE 2023 - Extrait immatriculation au Registre Nationale des Entreprises (RNE) de moins de 3 mois.** Le Kbis est refusé.

Téléchargeable sur le site DATA INPI - <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R19859>

Nb. A compter du 01.01.2023, toutes les entreprises sont répertoriées dans le registre unique RNE. Pour plus d'information, consulter le lien suivant : <https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A15855>

- FRAIS ANNEXES FAFCEA (joint) : Si accord de prise en charge FAFCEA**, pour une demande prise en charge des frais annexes (à hauteur de 200 €/an et par stagiaire) renvoyer par mail au [FAFCEA accueil@fafcea.com](mailto:FAFCEA_accueil@fafcea.com) cette attestation sur l'honneur renseignée en fin de formation.

Pour plus d'informations contactez-nous - Tél 04.28.38.44.44 - Poste 2 - formationcontinue@fntiformation.fr

Siège : FNTI Formation - 141 RUE BARABAN - 69003 LYON - Site internet www.fnti-formation-taxi.com



FINANCEMENTS POSSIBLES selon son statut

Accord financement - 7 jours avant l'entrée en formation

Personnel

La facture et l'état de présence vous seront adressées par mail à l'issue de la formation.

Artisan taxi, gérant, conjoint collaborateur et associé inscrits au Registre Nationale des Entreprises (RNE)

- FAFCEA - Prise en charge du coût pédagogique et frais annexes de 200 € maxi/stagiaire/an.

Le centre de formation se charge de faire la demande de financement des frais pédagogiques au FAFCEA (subrogation). Vous devez nous retourner renseigner, **7 jours avant l'entrée en formation, le formulaire de prise en charge du FAFCEA et les justificatifs « conformes » demandés.**

Si accord de prise en charge, la demande de remboursement des frais annexes sera à renseigner et à envoyer par mail à l'organisme financeur accueil@fafcea.com en fin de formation.

Tout dossier « incomplet » ou « non conforme », amène un refus de prise en charge de la formation par le FAFCEA.

En cas de refus de prise en charge, il vous appartiendra de régler le montant de la formation dispensée.

Durant 5 ans à l'issue de la formation, le FAFCEA peut vous demander tout justificatif complémentaire justifiant la prise en charge de la formation et de ses frais annexes (justificatifs complémentaires, factures dépenses engagées).

Gérant assimilé salarié, salarié et personne sans emploi

Nb. CAISSE DES DEPOTS – Depuis le 04/06/2021, il n'est plus possible d'utiliser votre CPF pour les formations continue et mobilité. Seule la formation Initiale, pour devenir « Conducteur Taxi », peut être financée par le Compte Personnel de Formation (CPF).

- Entreprise - Demande à effectuer 3 semaines minimum avant le début du stage**

Le devis programme est à transmettre à l'employeur pour soumettre une demande de prise en charge de cette formation à l'organisme collecteur des fonds de formation (OPCO - se rapprocher du comptable de l'entreprise).

- L'employeur règle à la FNTI Formation le montant de la formation.**

L'état de présence ainsi que la facture réglée par l'employeur seront adressés après la formation à l'entreprise.

Pour le remboursement du montant acquitté, ces documents devront être communiqués à l'OPCO accompagnés de la facture de l'entreprise à destination de l'OPCO, si accord de prise en charge.

- L'employeur demande la subrogation de paiement à l'OPCO Mobilité - *Pas de subrogation si OPCO EP.***

L'accord de prise en charge et de subrogation (paiement de la prestation directement au centre de formation) est à envoyer par mail **au plus tard 7 jours avant l'entrée en formation.**

Sans accord de prise en charge dans ces délais, l'employeur règle à la FNTI Formation le montant de la formation.

- Pôle emploi - Demande à effectuer 2 semaines minimum avant le début du stage**

Afin de financer votre formation, **veuillez contacter votre référent Pôle emploi.**

A réception de votre dossier d'inscription par mail faisant mention de votre identifiant Pôle emploi, le devis de cette formation sera envoyé via la plateforme **KAIROS**, sur votre espace personnel Pôle emploi.

Pour toute information sur devis, veuillez contacter **le service en charge des financements Tel 04-28-38-44-44.**

Un mail vous invitera à vous rendre dans votre espace personnel Pôle emploi afin de le valider (Attention : **laissez la case CPF vide**), pour présentation à la commission de cette requête.

Rapprochez-vous à nouveau de votre référent Pôle emploi pour en connaître l'avancement.

Merci de nous communiquer, au plus tôt, la décision de prise en charge (accord ou refus).

Sans validation du financement 7 jours avant l'entrée en formation ou si refus de prise en charge, il vous appartiendra de régler le montant de la formation dispensée.

- Département ou autre organisme**

Nous adresser, 7 jours avant l'entrée en formation, l'accord de prise en charge du Département avec modalités de règlement de cet organisme au centre de formation. Sans accord de prise en charge dans ces délais, il vous appartiendra de régler le montant de la formation dispensée.



Modalités Formations

DÉLAI LIMITE de dépôt du dossier : 10 jours avant l'entrée en formation

QUELLE FORMATION CHOISIR ?

Prérequis : être titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi à jour et en cours de validité

- **Formation continue (14h) : Obligatoire tous les 5 ans (FC)**
- **Formation à la mobilité (14h) : Exercer dans un autre département (FM).**

⚠ Avant de vous inscrire à la formation mobilité, assurez-vous des points suivants :

- Votre formation continue doit être en cours de validité.
- Votre carte professionnelle doit être à jour.
- Nouvellement titulaire du diplôme CCPCT, vous devez posséder une carte professionnelle dont la date de délivrance est antérieure à la date d'entrée en formation à la mobilité.

A l'issue de la formation à la mobilité, la mise à jour de la carte professionnelle devra être faite dans les plus brefs délais auprès de la préfecture où a eu lieu la formation, afin de pouvoir y exercer. Cette mise à jour est refusée dans certains départements, si cette demande est tardive.

FORMATION

- **Constituer un dossier et un règlement par candidat.**
- Tout dossier retourné « incomplet », « non renseigné » est non traité.
- Inscription selon ordre réception dossier et place disponible.
- En cas d'insuffisance d'inscription, la formation peut être annulée et reportée.
- Les dates, horaires et lieu sont confirmés lors de la convocation.
- La **convocation est envoyée 5 jours au plus tard avant l'entrée en formation par mail au candidat et à l'entreprise.**

FACTURATION - Le règlement intervient à l'entrée en formation

La facture de la prestation et l'état de présence sont adressés par mail au « payeur » à l'issue de la formation.

En cas d'absence, d'annulation ou de report, veuillez nous contacter par téléphone et nous adresser un mail, au plus tard 3 jours avant l'entrée en formation : formationcontinue@fntiformation.fr.

Passé ce délai, la FNTI Formation facturera la prestation.

En cas d'abandon, en cours de stage ou refus de prise en charge, la FNTI facturera la prestation.

TARIFS 2023 - Règlement en 2 fois possible. Le dernier paiement est dû à l'entrée en formation.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> ARTISAN TAXI, GÉRANT, CONJOINT COLLABORATEUR, ASSOCIÉ | 300 € FORMATION CONTINUE - 350 € FORMATION MOBILITÉ |
| <input type="checkbox"/> GÉRANT ASSIMILE SALARIE, SALARIE, SANS EMPLOI | 300 € FORMATION CONTINUE ET MOBILITÉ |